

# L'ADIAPH de demain

PROJET ASSOCIATIF  
2024 -2034



# Sommaire

00

## **Avant-propos**

Propos introductifs .....	p.06
Notre vision du projet associatif .....	p.10
La méthodologie d'élaboration du projet associatif .....	p.12

01

## **La vision**

La raison d'être de l'association .....	p.18
Notre identité .....	p.20
Notre ambition.....	p.24

A large, stylized number '12' in a vibrant pink color, appearing to be peeking out from behind a white, torn-edge paper effect.

## **Nos engagements**

- Pour les professionnels ..... p.28
- Pour les bénéficiaires  
et leurs proches ..... p.32
- Pour l'association..... p.43

A large, stylized number '13' in a bright blue color, appearing to be peeking out from behind a white, torn-edge paper effect.

## **Sur l'association**

- Notre organisation ..... p.48
- Notre histoire..... p.50
- Nos établissements  
et services ..... p.52
- Notre CA..... p.54

# Avant-propos

*Ce projet est le fruit d'un travail d'intelligence collective et d'une rencontre riche et fertile entre les membres du Conseil d'Administration, les bénéficiaires, les familles et les professionnels.*

*Je vous remercie pour votre implication dans ce projet associatif que je suis fier de présenter.*

*Je tiens à remercier plus particulièrement Audrey Posada pour sa participation à l'écriture de ce projet et Auxane Bernatets pour sa contribution graphique.*

*Emmanuel NOIRAUT*







# PROPOS INTRODUCTIFS

**DR Paul BONNAN**  
Président de l'ADIAPH

L'ADIAPH c'est une histoire de près de 150 ans.

150 ans de prendre soin, de soutien, d'accompagnement.

150 ans durant lesquels nous avons aidé des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes à avoir les ressources nécessaires pour vivre bien et à être reconnus dans leurs droits.

150 ans durant lesquels de nombreux professionnels se sont engagés et investis dans cette mission d'aide ayant tous pour point commun cette volonté de bien faire, d'être bienveillant et respectueux.

Durant ces nombreuses années rien n'a changé et tout a changé à la fois.

« Rien » par la stabilité et la détermination dont nous avons su faire preuve jusqu'à aujourd'hui.

En dépit de l'impermanence de toute chose, nous sommes toujours portés par les mêmes objectifs et les mêmes valeurs humaines universelles.

Quel que soit le contexte politique ou social, nous avons contribué à de nombreuses réussites de parcours de vie dans lesquels les personnes ont pu trouver leur place et s'épanouir malgré les difficultés qui sont les leurs.

La stabilité, c'est aussi le cap que l'ADIAPH a su maintenir en évoluant et en s'adaptant en permanence aux multiples changements. Parce qu'en effet, tout a changé, nous sommes passés de la personne objet de soin à la personne sujet de droits, d'un modèle protecteur à un modèle inclusif, d'une logique d'offre à une logique de parcours ; de l'institution fermée aux établissements et services inscrits dans un écosystème de partenaires.

En 1874, la SPEG, Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde avait pour mission de favoriser une meilleure santé des nourrissons et un développement harmonieux des jeunes enfants.

En 1961, la SPEG orientait son action vers l'accueil et l'accompagnement des enfants présentant une déficience intellectuelle et ouvrait dès 1962 l'IMP Jean Le Tanneur à Carignan de Bordeaux.

Avec la loi du 30 juin 1975 qui définissait les droits fondamentaux pour les personnes handicapées, notamment le droit au travail, la SPEG créait le CAT devenu ESAT de VERDELAIS.

En 2011, la SPEG devenait ADIAPH, Association pour le Développement, l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées, avec une

quinzaine d'établissements et services dédiés à l'éducation, au travail, à l'hébergement et à la vie sociale.

Aujourd'hui, l'ADIAPH accompagne plus de 1500 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap grâce à plus de 500 professionnels travaillant dans près de 40 établissements et services répartis sur 11 principaux sites en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Ce développement est le fruit d'une réflexion constante et attentive sur la réponse aux besoins. L'ADIAPH déploie de nouveaux services pour répondre aux évolutions du public qu'elle accompagne et pour répondre à des besoins de territoire.

Notre mission consiste à développer des solutions d'accompagnement variées et adaptatives dans tous les domaines de la vie pour que les personnes en situation de handicap puissent trouver, à un moment donné, les moyens d'accéder à ce qu'elles souhaitent.

Pour cela nous devons rester vigilants et proactifs.

Vigilants à être en veille et à se mettre à l'écoute.

Vigilants à voir et accepter les changements.

Vigilants à se former pour évoluer.

Mais aussi, proactif dans notre capacité à anticiper les évolutions, à créer et à inventer.

Être proactifs, c'est rester en mouvement, c'est continuer de rêver et d'entreprendre.

L'élaboration du projet associatif sert précisément à cela. Il s'agit de cette réflexion sur les choix que nous voulons faire, sur les orientations que nous souhaitons prendre sur les années à venir, en prenant en compte les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles.

Ce projet a été largement participatif associant aussi bien les professionnels que les personnes en situation de handicap et leurs proches, familles ou aidants.

Cela a ainsi permis de définir une vision partagée afin que l'ADIAPH puisse poursuivre son évolution toujours au service des personnes en souffrance, en favorisant l'humain, c'est-à-dire le respect et la dignité mais aussi l'ensemble des droits communs à tout citoyen quelle que soit sa condition.

Ce travail que nous avons réalisé est essentiel car il constitue notre boussole, notre cadre d'action.

Je vous remercie pour votre participation dans cette réflexion que vous avez menée durant plusieurs mois et qui fait de vous des porteurs engagés de notre action.

Si pour Saint-Exupéry « la grandeur d'un métier est avant tout d'unir les hommes », je terminerai mon propos en affirmant que « la grandeur de l'ADIAPH, c'est avant tout d'unir et d'accompagner aussi bien les personnes porteuses d'un handicap que les familles et tous ses professionnels ».

**Car, l'ADIAPH, c'est vous tous.**



## Emmanuel NOIRAUTL

### Directeur Général de l'ADIAPH

Chers professionnels, chers partenaires, chers bénéficiaires, chères familles,


Je suis heureux de vous présenter le projet associatif de l'ADIAPH pour les dix prochaines années. Ce projet est le fruit d'un travail collectif, qui a mobilisé les administrateurs, les professionnels, les bénéficiaires et leurs familles, ainsi que les acteurs du territoire. Il traduit notre vision, nos valeurs, nos ambitions et nos engagements pour accompagner les personnes en situation de handicap ou vulnérables, dans le respect de leurs droits, de leurs choix et de leur dignité.

Notre association, créée il y a plus de 150 ans, a su s'adapter aux évolutions du secteur médico-social, en développant une offre diversifiée et de qualité, qui répond aux besoins et aux attentes des personnes concernées et de leurs proches. Aujourd'hui, nous gérons près de 40 établissements et services, qui accueillent et accompagnent plus de 1500 personnes, de la petite enfance à l'âge avancé, avec des problématiques variées : troubles du développement intellectuel, troubles psychiques, troubles du spectre de l'autisme, maladies neurodégénératives, etc.

Notre projet associatif s'inscrit dans la continuité de notre histoire et de notre identité, tout en tenant compte des enjeux actuels et futurs du secteur médico-social. Il s'articule autour de cinq axes stratégiques, qui visent à :

- Renforcer la participation et l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans la société, en favorisant leur autonomie, leur citoyenneté et leur accès aux droits.
- Développer la qualité de l'accompagnement, en adaptant nos pratiques professionnelles, nos outils de gestion et nos modes d'organisation aux besoins et aux projets de vie des bénéficiaires.
- Innover dans nos modalités d'intervention, en expérimentant de nouveaux dispositifs, en renforçant la transversalité entre nos établissements et services et en coopérant avec les acteurs du territoire.
- Valoriser nos ressources humaines, en reconnaissant les compétences et les savoir-faire de nos équipes, en améliorant leurs conditions de travail et en les formant en continu.



- 
- Promouvoir notre projet associatif, en communiquant sur nos actions, nos résultats et nos valeurs, en renforçant le lien avec nos partenaires et en contribuant au débat public sur les politiques sociales.

Ces axes stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels et en actions concrètes. Ils constituent notre cadre de référence pour les dix prochaines années et seront régulièrement évalués et ajustés en fonction des évolutions du contexte et des retours des personnes concernées.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet associatif, pour leur implication, leur créativité et leur enthousiasme. Je compte sur vous pour le mettre en œuvre, avec la même énergie et la même conviction.

Ensemble, nous continuons de faire de notre association un acteur majeur du secteur médico-social, au service des personnes que nous accompagnons.

# NOTRE VISION DU PROJET ASSOCIATIF

## DÉFINITION

Trois **grands principes** ont guidé le **processus de construction de ce projet associatif**, depuis la réflexion quant au choix de la méthode de travail collaborative jusqu'à l'écriture des orientations :

### UNE VISION PARTAGÉE

Le premier principe que nous avons posé est celui d'une **vision partagée** de l'ADIAPH de demain. L'ADIAPH est un écosystème qui évolue avec l'ensemble des personnes qui y sont impliquées : professionnels, personnes en situation de handicap, aidants, administrateurs, partenaires, .... Le projet associatif joue le rôle d'assembler par lequel les personnes, quel que soit leur prisme, font projet commun pour penser le devenir de l'ADIAPH.

Déterminer une vision partagée, c'est aussi permettre à chacun d'être proactif sur la manière de travailler, d'être accompagné, de collaborer ensemble.

### UN SOCLE COMMUN

Le second principe sur lequel notre démarche s'est appuyée est celui du **socle commun**. Travailler sur le projet associatif nécessite de clarifier ensemble ce sur quoi notre action se fonde, autrement dit ce qui fait l'identité de l'ADIAPH. Notre raison d'être, nos valeurs et principes d'action constituent la ligne directrice de ce que nous entreprenons au fil du temps. Ce socle identitaire est essentiel pour que nous puissions faire cohésion et conserver le sens de ce que nous faisons.





## UN CAP À SUIVRE

Le dernier principe est celui du **cap à suivre** avec l'idée que le projet associatif a pour vocation de définir un cadre de référence pour l'ensemble des projets à venir. En traçant ensemble les grandes orientations de l'ADIAPH, à l'image d'un plan d'architecture, c'est la cohérence de nos actions que nous recherchons.

## VOCATION



### SE RÉINVENTER,

se renouveler en réinterrogeant nos orientations au regard du contexte



### SE RASSEMBLER

en co-construisant des objectifs communs



### PILOTER

en anticipant les actions et moyens nécessaires à la réalisation des objectifs



### COMMUNIQUER

avec l'ensemble des partenaires

# LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET ASSOCIATIF

## CADRE D'INTERVENTION

La réflexion sur la méthodologie de travail s'est construite à partir de 3 axes :

- 1 Se projeter sur une vision à 10 ANS pour :**
  - Construire un **projet ambitieux** et porteur de sens pour l'avenir
  - Définir des **orientations stratégiques** qui guideront nos stratégies opérationnelles

- 2 Adopter une démarche reposant sur l'intelligence collective pour :**
  - S'enrichir du **croisement des regards**
  - Renforcer le **sentiment d'appartenance** associative à travers le « **faire ensemble** »

## CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE

- Les groupes de travail se sont déroulés sur une période de **5 mois de novembre 2022 à avril 2023**.
- Au terme de cette phase de production, des synthèses ont été organisées sur chaque grand territoire afin de poursuivre la démarche de co-construction jusqu'au point de convergence où les idées essentielles ont été retenues pour cette vision à 10 ans.
- Le résultat des travaux a été restitué à l'ensemble des groupes relai, directeurs et membres du CA à l'occasion du Forum de clôture le 30 juin 2023.

**Nov. 2022**

Démarrage des chantiers

Présentation démarche

Constitution Rencontre Groupe relai

Raison d'être





**3 Développer une approche prospectiviste pour :**

- Envisager les évolutions du secteur et être **proactif sur nos organisations**
- **Maintenir l'essentiel**, ce qui fonctionne
- **Développer**, améliorer, imaginer les services proposés

**Avril 2023**

Finalisation

**Juin 2023**

Restitution

**Sept 2023**

Rédaction

Valeurs  
et principes  
d'action

Autodétermination

Pouvoir  
d'agir

Synthèse  
par territoire

Forum  
de restitution

Écriture  
du projet

# MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

Pour permettre une participation la plus large et la plus représentative possible, nous avons choisi de constituer des **groupes relais** sur chacun des **11 sites géographiques de l'ADIAPH**.

Un groupe relais est constitué a minima d'un panel représentatif des différentes parties prenantes de l'ADIAPH :

- **2 bénéficiaires**
- **1 représentant de familles**
- **2 professionnels**
- **1 cadre intermédiaire facilitateur**

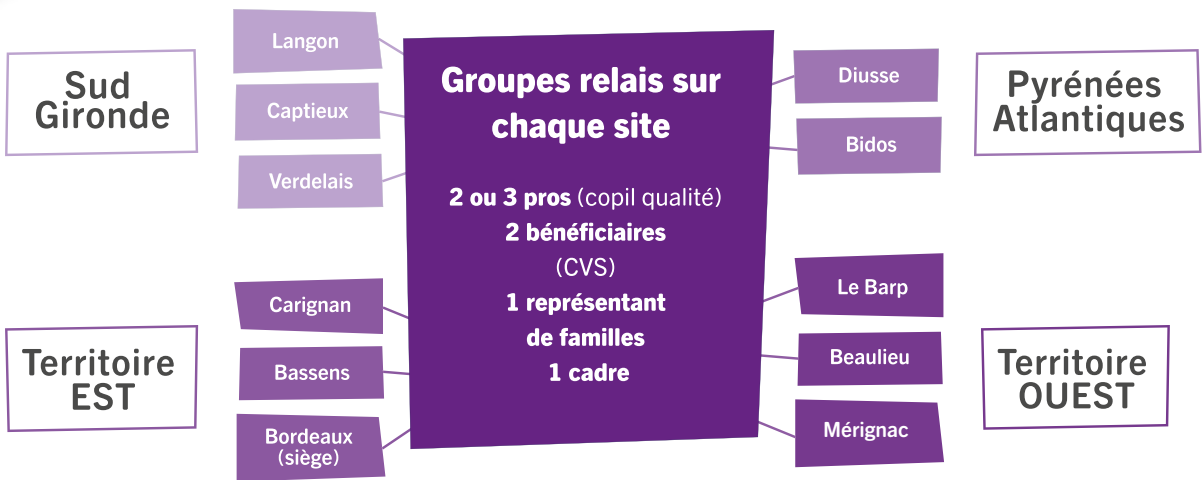
Chaque membre ou contributeur du groupe avait pour mission de se faire le **porte-parole** du projet associatif auprès de ses pairs.

La participation a été envisagée selon l'acception de la HAS, à savoir comme « un continuum qui couvre l'échange d'informations, la consultation, la collaboration et le partenariat ».

Dans ce sens, les membres des groupes relais ont eu pour mission de :

- **Sensibiliser** les personnes sur leur site (informations, documentation, ...)
- **Favoriser l'expression** de leurs pairs en créant des espaces d'échanges adaptés à chacun
- **Centraliser** les différentes propositions et les faire remonter aux pilotes

Au total ce sont **86 personnes, accompagnées par des pilotes du service qualité**, qui ont porté le projet associatif auprès des autres professionnels, bénéficiaires et familles.



#### 4 thèmes de travail ont été ciblés :

1. La raison d'être associative
2. Valeurs et principes d'actions
3. Les conditions de l'autodétermination
4. Le développement du pouvoir d'agir

Chaque thématique a fait l'objet d'un **pack outil** permettant aux membres des groupes relais de disposer des éléments pour comprendre le sujet, animer des espaces de réflexion et avoir un support pédagogique pour le recueil des idées :

- 1 PACK OUTIL**
- 1 Notice explicative
  - 1 Fiche conseils méthodologiques
  - 1 Livrable

Ces outils de médiation ont été un moyen pour les personnes d'être actrices et, plus encore, autrices de la démarche en ayant une grande souplesse d'action pour mobiliser leurs pairs. Dans une dynamique de partage, nous avons souhaité que chacun avec son contexte, son regard et ses mots puisse non seulement co-construire le projet mais en être le moteur.

Parallèlement, aux groupes relais, des journées de travail thématiques ont été menées avec les directeurs et les cadres sur :

- La raison d'être
- Les défis et aspirations pour notre association sur les années à venir
- Le développement durable
- Les nouveaux modèles d'organisation

# 01

## La vision

*Tout au long du travail collaboratif, nous avons échangé autour de **qui nous sommes** et de **ce vers quoi nous voulons tendre**. Riche de notre histoire et de ce qui fait sens pour nous, nous avons regardé vers l'avant avec pour postulat que **l'important est ce que nous allons faire aujourd'hui et demain**.*

*La rédaction de ce projet se devait de refléter cet état d'esprit, cet élan.*

*C'est pourquoi nous avons choisi d'entrer en matière par notre vision commune de l'ADIAPH.*

*Quel portrait souhaitons-nous en dresser ?*

*Quel est notre regard sur notre environnement sociopolitique ?*

*Comment agir ou réagir en cohérence avec nos valeurs et nos objectifs ?*



# LA RAISON D'ÊTRE DE L'ASSOCIATION

*La raison d'être est la traduction de la mission de l'association et de son impact dans la société. Définir une raison d'être a nécessité que chacun (professionnel, personne accompagnée, proche-aidant) se réinterroge sur le sens de l'action associative : Quoi ? Pour qui ? Pour quoi ?*

Au-delà de cette mise en perspective, le choix des mots a fait l'objet d'une réflexion sémantique :

- Quel verbe pour définir le mieux notre action ?
- Qui accompagnons nous et comment les personnes concernées souhaitent-elles être appelées ?
- Quel est notre but pour les personnes concernées et qu'attendent-elles de l'ADIAPH ?
- Que souhaitons nous contribuer à changer à travers notre action ? Pour quoi militons nous ?

Les contributions des personnes accompagnées, des professionnels et des familles ont été particulièrement denses et riches. Elles nous ont permis d'aboutir à cette phrase que l'ADIAPH fait sienne :

“ Ensemble, professionnels et aidants, accompagnons les personnes en situation de handicap à trouver les ressources nécessaires à leur bien-être et leurs projets dans une société que nous contribuons à rendre plus équitable. ”







# NOTRE IDENTITÉ

*S'agissant d'un travail de rigueur dans le cadre d'un projet associatif, la définition des valeurs n'est pas un chantier nouveau.*

*Notre objectif était de **se recentrer sur l'essentiel** et de trouver le point de convergence entre les différentes parties prenantes afin que le **socle de valeurs partagées** ainsi défini **reflète notre culture** et constitue **un cadre opérationnel commun**.*



# NOS VALEURS ET PRINCIPES D' ACTIONS

Les valeurs jouent le rôle de **boussole interne** en guidant nos choix et nos comportements. C'est pourquoi elles n'ont de sens que si elles répondent à un « comment », c'est-à-dire un principe d'action.

Les **4 valeurs adiaphiennes** que nous avons proposées de déterminer se devaient donc d'être chacune assortie de **4 principes d'action**. Ces

principes d'action résultent d'un consensus entre ce qui est incontournable pour les personnes concernées, leurs aidants et pour les professionnels de l'ADIAPH.

Pour aboutir notre distillation, nous avons réfléchi ensemble à la valeur dominante ; celle que nous garderions s'il ne fallait en choisir qu'une ; celle qui nous représente le mieux.

Professionnels, bénéficiaires et familles se sont ainsi retrouvés sur :

## LA BIENVEILLANCE

### NOTRE VALEUR CLEF DÉFINIE AINSI :

“ Garantir une écoute active, empathique et sans jugement afin de comprendre et de répondre aux besoins et demandes de la personne de façon juste, respectueuse et attentionnée, dans la perspective de son bien-être. ”

- Garantir une écoute active, positive et empathique afin de comprendre la personne et agir dans le respect de ce qu'elle vit et de ce qu'elle souhaite.
- Travailler dans la cohésion et l'entraide mutuelle pour garantir la cohérence de l'accompagnement et un environnement sécurisé.
- Prendre soin des personnes en étant attentionné et attentif à leur bien-être au quotidien.
- Développer un environnement facilitateur et un accompagnement dans la juste mesure permettant aux personnes de penser par elles-mêmes, de décider et d'agir sur leur propre vie.

## LE RESPECT

- Connaître et s'adapter aux besoins, aux rythmes et aux choix des personnes accompagnées dans une logique d'équité.
- Respecter l'intégrité de toute personne (différences culturelles, divergences d'opinions, orientations sexuelles, singularités) et lutter contre toute forme de discrimination.
- Penser et agir avec considération pour autrui dans une relation de partage mutuel, en reconnaissant la place et l'expertise de chacun.
- Informer les personnes accompagnées sur leurs droits et devoirs citoyens et soutenir leur exercice.

## L'ENGAGEMENT

- Apprendre, se réinterroger, se renouveler en se formant en continu et garantir des pratiques adaptées en s'appuyant sur l'état des connaissances en matière de handicap.
- Cultiver la créativité, l'ingéniosité et l'inventivité dans les pratiques professionnelles pour développer des stratégies ajustées et innovantes.
- Donner du sens dans la transmission et le partage des savoir-faire, des savoir-être et des compétences afin que cette implication soit motrice du désir d'apprendre et d'entreprendre.
- Travailler dans l'ouverture avec l'ensemble des partenaires du territoire pour favoriser la co-construction et l'accessibilité.

## LA CONFIANCE

- Échanger et communiquer en transparence avec les personnes accompagnées et leurs aidants.
- Travailler en coopération avec les aidants afin d'assurer la continuité de l'accompagnement et apporter le soutien nécessaire aux personnes pour mener leurs projets.
- Donner aux personnes accompagnées et à leurs aidants l'espace et les moyens de s'exprimer, de se confier et d'exprimer ce qu'elles sont sans jugement.
- Faire confiance et mettre en confiance pour permettre aux personnes accompagnées d'expérimenter et de développer leur autonomie.



# LE POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION FACE AUX TRANSFORMATIONS DU SECTEUR

Le secteur médico-social connaît de profondes mutations ayant toutes ce même objectif de redonner du choix aux personnes accompagnées et une capacité de pouvoir agir sur l'organisation de leur vie quotidienne.

Ce processus de transformation de l'offre vient pourtant se confronter à certains enjeux face auxquels l'ADIAPH reste engagée pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap.

## ENJEUX

### 1 Pluralité et spécialisation des acteurs

Offre difficilement lisible

### 2 Cloisonnement des acteurs

Manque de globalisation de l'accompagnement

### 3 Système de notifications et d'autorisations segmenté

Risques de rupture de parcours

### 4 Un processus inclusif à double vitesse

Injonction pour les personnes en situation de handicap de s'inclure / Adaptation partielle de la société

## NOTRE PARTI PRIS

### ADAPTABILITÉ

Apporter des réponses **individuelles** et **diversifiées** en modernisant nos modes de prise en charge.

### FLEXIBILITÉ

Proposer à la personne un accompagnement **global** et **coordonné**.

### COOPÉRATION

Modifier les **processus de coopération** pour développer le travail en réseau.

### FACILITATION

Être acteur de l'inclusivité **en devenant ressource pour le droit commun**.



# NOTRE AMBITION

*Il n'y a pas de dogmatisme possible en matière de handicap, nos **modes d'accompagnement doivent continuellement évoluer** en lien avec une société en mouvement permanent. L'ADIAPH doit rester agile ! Cette souplesse que nous cultivons est à mettre en lien avec notre capacité à nous emparer des variations de l'environnement pour inventer. Ainsi nous avons cherché à **mettre en évidence les défis pour notre association et envisager les perspectives qui pourraient y être apportées**. Cependant, toute évolution n'étant pas nouveauté et adaptation ne signifiant pas révolution, cette démarche a été l'occasion de nous saisir de **nos forces et de nos réussites pour les consolider et les développer**.*

## AGILITÉ

- Proposer une offre modulaire s'ajustant aux demandes des personnes
- Être en mesure de répondre aux situations complexes
- Favoriser les expérimentations et les innovations
- Faciliter les allers-retours et les passerelles avec le milieu ordinaire
- Co-construire des solutions avec l'ensemble des acteurs du projet de la personne concernée en tenant compte de leurs enjeux

## ATTRACTIVITÉ des métiers

- Développer et valoriser l'expertise des professionnels
- Accompagner l'évolution des métiers
- Être porteur de nouveaux métiers
- Favoriser l'autonomie et la créativité des professionnels
- Développer le sentiment d'appartenance à travers une identité et des valeurs fortes
- Favoriser un management coopératif
- Faciliter la mobilité professionnelle
- Développer notre politique Ressource Humaine en matière de QVCT

## ACCESSIBILITÉ à l'ensemble des services du milieu ordinaire

- Être ressource pour le milieu ordinaire : Sensibiliser, former, étayer, conseiller
- Développer les services ambulatoires : SAMSAH, SAVS, SESSAD, équipes mobiles, ...
- Développer la coordination de parcours
- Accompagner les familles dans la recherche de solutions

## ALLIANCE

- Développer la pair-aidance
- Partager avec les familles
- Accueillir davantage les apprentis, étudiants et chercheurs
- Favoriser la mixité des publics (personnes âgées, aidants...)
- Soutenir les directions et les équipes en renforçant le travail de la qualité
- Renforcer le partage des ressources et des informations entre les professionnels des établissements et services

## ANCRAGE

- Valoriser notre identité et nos valeurs
- Développer la lisibilité de notre offre d'accompagnement
- Améliorer notre visibilité sur le territoire
- Valoriser notre expertise, nos projets et nos réussites



# 02

## Nos engagements

*L'ADIAPH s'engage vis-à-vis de celles et ceux qui y sont impliqués parce que chacun concourt à la réussite de notre mission première qui est de prendre soin les uns des autres.*

**Cultiver la confiance, le bien-être et le désir d'entreprendre ensemble est une priorité.** En cela, l'ADIAPH s'engage à développer des conditions favorables permettant à chacun de trouver ce qui lui est nécessaire.





# POUR LES PROFESSIONNELS

*Pour développer un accompagnement de qualité, nous pensons qu'il est essentiel de **prendre soin de nos professionnels**.*

*Pour l'ADIAPH, cela signifie, veiller à ce que chaque professionnel travaille sereinement avec, à sa disposition, les ressources adéquates pour mettre en place un accompagnement répondant le plus justement possible aux demandes des personnes en situation de handicap.*

## ÊTRE BIEN AU TRAVAIL

Lors de notre réflexion collaborative sur le projet associatif, les professionnels se sont interrogés sur ce dont ils avaient besoin pour expri-

mer **leurs compétences et savoir-faire** dans les bonnes conditions. En découle trois principaux axes de travail :

### 1 TRAVAILLER DANS LA CONFIANCE

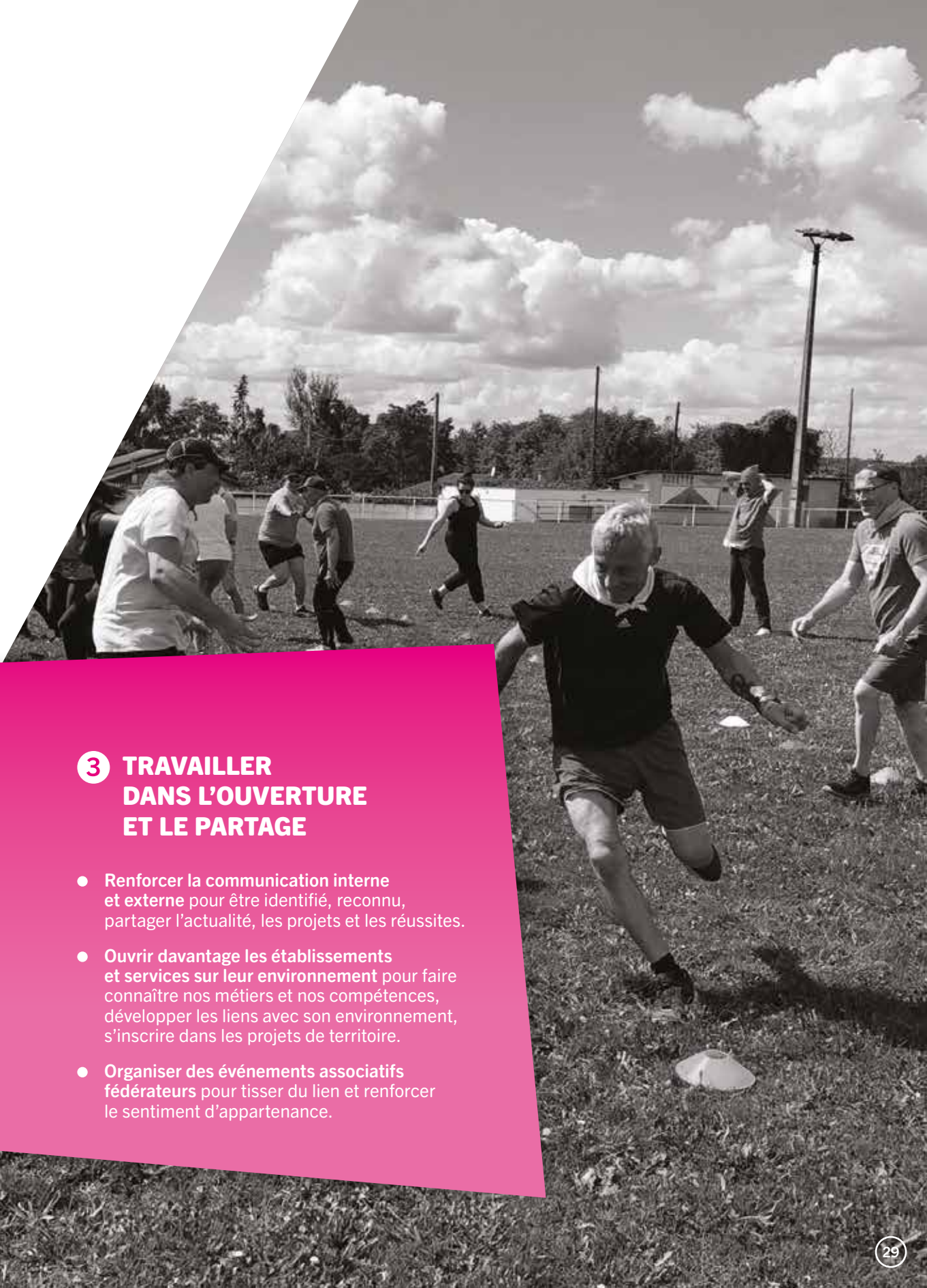
- Promouvoir le **management coopératif et facilitateur** pour accroître l'autonomie et les prises d'initiatives des professionnels.
- Développer un **espace dédié aux projets des professionnels** pour leur permettre aux professionnels d'être créatifs et de partager leurs idées.

### 2 TRAVAILLER EN COORDINATION ET EN COOPÉRATION

- Renforcer la **coordination entre les services, les familles et les partenaires** pour un accompagnement plus cohérent et plus systémique, assurer la continuité du travail mené en établissement et développer des passerelles avec le milieu ordinaire.







### **3 TRAVAILLER DANS L'OUVERTURE ET LE PARTAGE**

- **Renforcer la communication interne et externe** pour être identifié, reconnu, partager l'actualité, les projets et les réussites.
- **Ouvrir davantage les établissements et services sur leur environnement** pour faire connaître nos métiers et nos compétences, développer les liens avec son environnement, s'inscrire dans les projets de territoire.
- **Organiser des événements associatifs fédérateurs** pour tisser du lien et renforcer le sentiment d'appartenance.

# DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

La théorie professionnelle s'enrichit au rythme des connaissances scientifiques. Se former est donc inhérent au travail médico-social. Mais au-delà

de l'expertise, la possibilité d'apprendre et d'évoluer est essentielle pour que les professionnels puissent se réaliser. Cela implique donc de :

## TRAVAILLER EN TRANSVERSALITÉ

- Développer les échanges inter-établissements et services pour partager des outils, des pratiques, des expériences.

## ÊTRE PROACTIFS SUR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Se former en interne et en externe pour faire évoluer collectivement l'accompagnement, élargir le champ de compétences et de connaissances, partager des formations avec les bénéficiaires et leurs proches aidants.





## PARTAGER LES COMPÉTENCES

À l'ADIAPH, nous sommes convaincus du fait que l'apprentissage empirique est l'indissociable allié de la théorie. À ce titre, nous souhaitons encourager le partage expérientiel qui, à travers la ren-

contre humaine, produit des effets positifs sur la valorisation des compétences, les liens sociaux qui se tissent, l'attractivité des métiers, etc.

### FORMER

- **Les étudiants** pour contribuer à l'attractivité des métiers en formant les professionnels de demain au sein de l'ADIAPH, en leur donnant envie et en valorisant le travail des collaborateurs.
- **Les bénéficiaires** pour diversifier leurs compétences et acquérir des diplômes de droit commun.
- **Les proches aidants** pour acquérir des connaissances et des outils venant compléter et étayer leur savoir expérientiel.

### DÉVELOPPER LA PAIR EXPERTISE

- Pour que l'**expertise technique soit partagée** par et pour les collaborateurs.



# POUR LES BÉNÉFICIAIRES ET LEURS PROCHES

*Les savoirs expérientiels et les savoirs professionnels sont complémentaires et indissociables pour proposer un accompagnement juste.*

*C'est la raison pour laquelle l'ADIAPH s'attache à renforcer la place donnée aux espaces de dialogue et de coopération favorisant la concertation, la co-construction et la décision. La pleine participation des personnes à l'ensemble des décisions qui les concernent est un axe de travail majeur.*

## DONNER LES CONDITIONS DE L'AUTODÉTERMINATION AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'autodétermination désigne la capacité de **piloter sa vie** en faisant des choix éclairés et en prenant des décisions qui ne soient pas assujetties à des influences externes trop prégnantes<sup>1</sup>.

Pouvoir s'autodéterminer suppose pour la personne d'avoir des conditions suffisamment favorables pour qu'elle se sente **capable et légitime** ; que son avis soit sollicité, ses choix pris en compte ;

qu'elle puisse tenter, se tromper et réessayer.

Aussi, la mission de l'ADIAPH est de s'assurer que chaque personne trouve les ressources dont elle a besoin pour décider de ce qui lui convient.

Gouverner sa vie c'est d'abord pouvoir agir sur l'organisation de sa vie quotidienne. Pour cela, l'ADIAPH s'engage à :

<sup>1</sup> Michaël WEHMEYER





## DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE L'AUTODÉTERMINATION

- Développer la formation sur l'autodétermination et la supervision sur le terrain.
- Partager des formations et des groupes de travail avec les bénéficiaires et leurs proches aidants.
- Informer, sensibiliser les partenaires.
- Travailler avec les centres de formation.

## DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE CHOIX AU QUOTIDIEN

- Autour des repas, de la gestion du temps.
- Des professionnels accompagnants.
- Du panel d'activités proposées.
- Des formations et du choix des activités professionnelles.
- Du logement (en collectivité, en logement passerelle ou habitat inclusif).

## DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS AVEC LES PROCHES AIDANTS

- Renforcer le travail partenarial avec les proches aidants pour faciliter la mise en œuvre des projets des personnes dans une logique de système de coopération équitable<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Serge EBERSOLD

## DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNÉES

Le développement du pouvoir d'agir fait référence au processus par lequel les personnes accèdent à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou le collectif

auquel elles s'identifient<sup>3</sup>. C'est pourquoi nous nous attachons à créer les conditions propices pour faciliter l'expression et soutenir l'initiative :

<sup>3</sup> Yann LE BOSSÉ

### DÉVELOPPER COLLECTIVEMENT LES COMPÉTENCES

- Associer les bénéficiaires et les proches aidants à des temps de formation communs avec les professionnels afin qu'ils puissent conjointement monter en compétence.

### ENCOURAGER LES INITIATIVES

- Développer des espaces permettant aux personnes accompagnées de se mobiliser de façon volontaire et autonome sur des projets qui les motivent.
- Déployer, mobiliser différents outils, méthodes et approches permettant aux bénéficiaires d'agir par elles-mêmes pour elles-mêmes (Dispositif d'Assistance au Projet de Vie, approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (DPA-PC) ...).



## DÉVELOPPER L'ENTRAIDE

- Encourager et développer la pair-aidance.
- Développer les liens avec les Groupes d'Entraide Mutuelle et associations de pairs.

## DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES

- Renforcer le pilotage par les bénéficiaires de leur projet personnalisé.
- Renforcer le rôle des Conseils de la Vie Sociale dans les décisions concernant leur établissement ou service.
- Intégrer les bénéficiaires dans la gouvernance de l'association.

## SOUTENIR LES AIDANTS

Selon la définition, un aidant intervient de façon régulière et fréquente dans les actes de la vie quotidienne d'une personne en situation de handicap<sup>4</sup>. Les aidants sont souvent des parents dont la connaissance fine de leur proche contribue à ce que les professionnels ajustent leur accompagnement au plus près du bénéficiaire.

A l'ADIAPH, nous considérons que la collaboration avec les aidants doit être réciproque dans une **relation partenariale** qui nous est chère.

Ce partenariat doit se renforcer et se développer afin que **professionnels et aidants croisent leurs compétences et leurs savoir-faire au bénéfice des personnes en situation de handicap**.

Dans cette logique de coopération, nous avons proposé aux aidants de réfléchir avec nous à la façon dont nous pourrions mieux les soutenir. Ainsi, au regard des réponses apportées par les familles, l'ADIAPH s'engage à :

<sup>4</sup>Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 est relative à l'adaptation de la société au vieillissement.







## DÉVELOPPER LE CONSEIL ET LA GUIDANCE

- Anticiper avec les familles les transitions de vie.
- Apporter un appui technique à la demande.
- Rechercher une continuité des stratégies mises en œuvre entre le domicile familial et l'établissement.

## IMPLIQUER LES PROCHES AIDANTS DANS LA VIE ASSOCIATIVE

## DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE RÉPIT

- Poursuivre le travail engagé sur la diversification et la modularité de notre offre de répit : accueil temporaire en établissement, répit à domicile, accompagnement aux loisirs, possibilité de séjours et week-ends.
- Participer au déploiement de dispositifs de repérage, de conseil et d'orientation (Communauté 360, Plateforme de Répit, équipes mobiles...).
- Développer les partenariats avec les services d'aide à domicile (formation et étayage des professionnels).



# ASSURER LA **BIENTRAITANCE** À TRAVERS UNE **AMÉLIORATION** CONTINUE DE LA **QUALITÉ**

A l'ADIAPH, la **bienveillance** constitue l'**ADN** de la démarche d'**amélioration continue** de la **qualité**.

Promouvoir la bienveillance, c'est favoriser l'impli-

cation des personnes accompagnées dans leurs accompagnements et agir sur la qualité de vie au travail des professionnels.

- Développer l'autoévaluation des professionnels et des bénéficiaires

- Accentuer la mesure de la satisfaction des bénéficiaires et des proches aidants

- Valoriser notre expertise

- Renforcer le rôle des copils qualité dans tous les établissements et services de l'ADIAPH

- Développer les formations collectives

- Développer la recherche-action

- Structurer un centre de ressources documentaires partagées

# S'ENGAGER POUR LES PERSONNES SANS SOLUTION

L'ADIAPH est une association **dont la culture est celle de l'adaptation et de l'innovation en réponse aux besoins**. Il s'agit donc de poursuivre notre implication dans le déploiement de services en faveur d'un parcours ancré dans le milieu ordinaire où les personnes peuvent exercer leurs droits en étant soutenues.

En développant continuellement notre expertise, nous contribuons à prévenir les risques de rupture. Les diagnostics précoces ou la gestion des besoins spécifiques sont autant d'outils qui aident les personnes à mieux vivre avec leurs troubles.

Réciproquement l'expérience que nous acquérons est source de réactivité pour apporter des réponses efficaces aux situations marquées par l'urgence et la complexité.

S'engager pour les personnes sans solution implique pour nous de :

**ÊTRE RÉACTIF ET CRÉATIF DANS LA RÉPONSE AUX SITUATIONS COMPLEXES ET D'URGENCE**

**RENFORCER NOTRE RÔLE DANS LE DÉPISTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT**

**ÊTRE PROACTIF DANS LES NOUVELLES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT**



## **RESTER MILITANT DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX DROITS FONDAMENTAUX**

- **La scolarité:**  
en accompagnant les élèves, leurs familles et le corps enseignant
- **Le logement :**  
en développant des projets d'habitat en lien avec les partenaires de droit commun
- **Le travail :**  
en accompagnant les travailleurs dans l'accès et le maintien dans l'emploi mais aussi dans les possibilités d'allers et retours entre l'entreprise et le milieu protégé
- **La santé :**  
en accompagnant les professionnels de santé à intervenir auprès des personnes en situation de handicap et en renforçant les actions de prévention
- **La culture, le sport et les loisirs:**  
en poursuivant l'action de Récréamix sur les territoires et en développant de nouvelles solutions

# POUR L'ASSOCIATION

*Quelles orientations devons-nous prendre pour que ce capital humain qui est notre richesse soit le vecteur sinon le moteur du changement ? Le pouvoir de dire et d'agir de l'ADIAPH est étroitement lié à l'implication des personnes, à l'énergie mise pour chercher, tester, évaluer, créer, croire, défendre...*

*Nos engagements vis-à-vis de l'ADIAPH, concernent **notre volonté de co-réaliser le changement afin que l'association contribue à faire bouger les lignes.***

## AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enjeux climatiques et les conséquences sur notre environnement ne peuvent être pris à part. Roland Janvier rappelle combien faire société et faire monde, forme un même projet parce que **notre manière de vivre ensemble conditionne notre manière de vivre au monde.**

À l'ADIAPH, nous sommes convaincus que nous ne pouvons prendre soin de l'humain sans égard pour l'environnement dans lequel il vit c'est pourquoi nous nous engageons à agir en conscience.

**Pour l'ADIAPH, agir pour le développement durable c'est garantir que toutes nos actions ont une vertu environnementale.**

1

**Sensibiliser, acculturer, former** les professionnels du secteur pour mieux appréhender les enjeux de la transformation.

2

**Mobiliser et communiquer avec les équipes** pour engager un réel changement et créer une dynamique de transformation interne.





**3**

**Adapter les modèles économiques :** arbitrage sur certains investissements, achats éco-responsables, sobriété énergétique...

**4**

**Mesurer, évaluer, spécifier :** disposer d'outils simples de mesure avec quelques indicateurs clés.



# ÊTRE ACTEUR DANS LA CRÉATION DE NOUVEAUX MODÈLES D'ORGANISATION

Les services proposés aux personnes en situation de handicap évoluent vers **des modèles davantage pluridisciplinaires et coopératifs**. De nouvelles organisations et de nouveaux

métiers apparaissent plus étroitement corrélés au **réseau partenarial**. L'établissement devient centre ressource. Ces reconfigurations imposent de repenser nos schémas actuels.

**Pour nous, être acteur dans la création de nouveaux modèles d'organisation signifie être proactif dans :**

- La reconfiguration des Organismes Gestionnaires
- Les modes de fonctionnement en dispositifs et plateformes de services
- Les fonctionnements multi-partenariaux (co-portages)
- La révision des modes de financements
- La collaboration avec les structures de droit commun du territoire



# 03

## Sur l'association

*En 150 ans, le visage de notre association a naturellement bien changé. Cette évolution témoigne de la mutation du modèle de l'action sociale ; de notre façon d'appréhender le handicap et de ce que nous pouvons apporter aux personnes.*

*Il y a donc un monde qui s'est installé depuis la SPEG qui nourrissait mères et enfants !*

*Notre histoire est riche de cela. Notre organisation démontre l'attention que nous apportons désormais à proposer un panel de services diversifiés en fonction des besoins.*



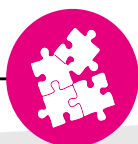


# NOTRE ORGANISATION

La petite enfance

L'adolescence

0



## ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET À LA SCOLARITÉ

- **UEMA**  
Unité d'Enseignement  
Maternelle Autisme
- **IME**  
Institut Médico-Éducatif
- **IMP**  
Institut Médico-Pédagogique
- **UEE**  
Unité d'Enseignement  
Externalisé
- **SESSAD**  
Service d'Éducation Spéciale  
et de Soins à Domicile

*Etc.*



## FORMATION PROFESSIONNELLE

- **IMPro**  
Institut Médico-Professionnel
- **SESSAD Pro**  
Service d'Éducation  
Spécialisée et de Soins  
à Domicile à visée  
Professionnelle

*Etc.*



## ACCOMPAGNEMENT À LA VIE QUOTIDIENNE ET SOCIALE

- **PCPE**  
Pôle de Compétences  
et de Prestations  
Externalisées
- **PCO TND**  
Plateforme de Coordination  
et d'Orientation des Troubles  
du Neuro-Développement
- **Récréamix**
- **DAPV**  
Dispositif d'Assistance au  
Projet de Vie
- **Communauté 360**
- **Solutions de répit**

*Etc.*

18





L'âge adulte

L'âge avancé

+18



### ACCOMPAGNEMENT À LA VIE PROFESSIONNELLE

- **ESAT**  
Établissement et Service  
d'Aide par le Travail
- **EA**  
Entreprise Adaptée
- **DEA**  
Dispositif Emploi Accompagné

*Etc.*



### ACCOMPAGNEMENT À LA VIE QUOTIDIENNE ET SOCIALE

#### Service avec hébergement

- **FH**  
Foyer d'Hébergement
- **FV/FO**  
Foyer de Vie / Foyer  
Occupationnel
- **FAM**  
Foyer d'Accueil  
Médicalisé
- **MAPHA**  
Maison d'Accueil  
pour Personnes  
Handicapées Âgées
- **UPAS**  
Unité de Préparation  
à l'Autonomie Sociale

*Etc.*

#### Accueil de jour Services ambulatoires

- **SAVS**  
Service d'Accompagnement  
à la Vie Sociale
- **SAMSAH**  
Service d'Accompagnement  
Médico-Social pour Adultes  
Handicapés
- **SAJ / SOJ**  
Service d'Accueil de Jour  
Section Occupationnelle de Jour
- **DAPV**
- **PCPE**
- **Communauté 360**

*Etc.*

+60

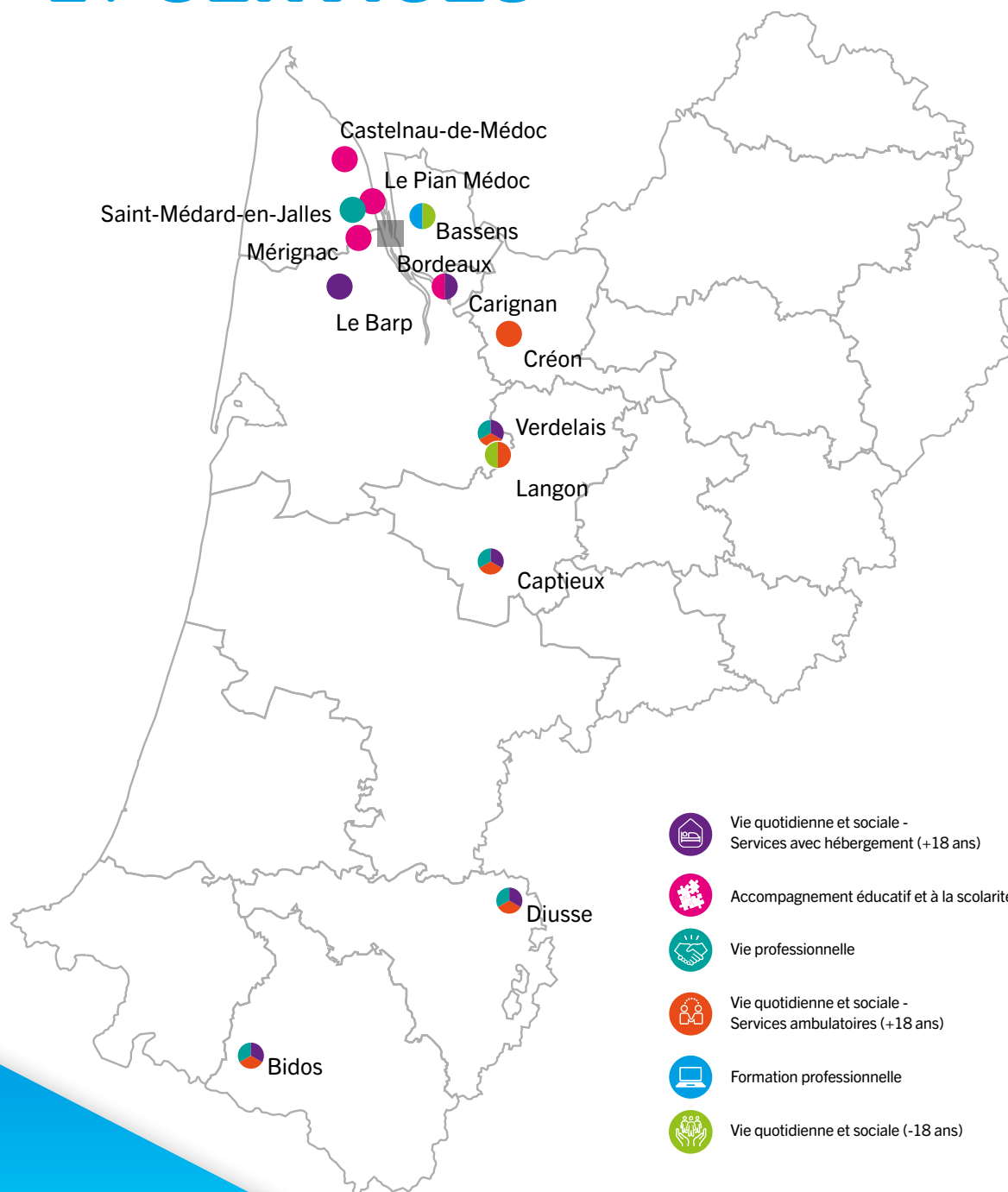






\* Fusion/Absorption

# NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

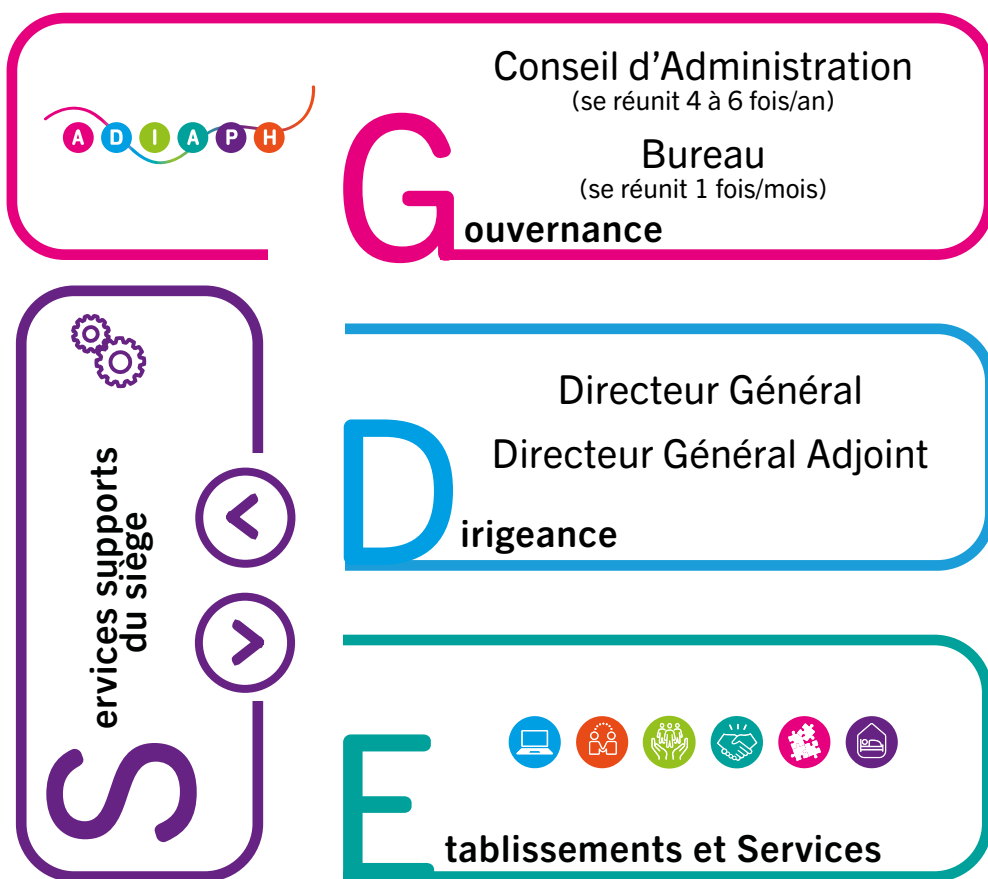


# EN 2024

L'ensemble des établissements et services de l'ADIAPH sur le site internet  
[www.adiaph.fr](http://www.adiaph.fr)

# NOTRE CA

Le Conseil d'Administration est l'instance gouvernante de l'association.  
Il est impliqué dans le fonctionnement général des établissements et services.







## SES MISSIONS RELÈVENT DE :

- La gestion du patrimoine de l'association,
- La définition des orientations de l'association, incluant les hypothèses de développement de services, de coopération inter-associative, d'investissement... ,
- L'analyse de l'activité et de la gestion des différents établissements et services de l'association,
- L'approbation des comptes de l'exercice clos,
- L'élection du Bureau du Conseil d'Administration et le renouvellement périodique de ses membres.

## SON IMPLICATION À TRAVERS :

- La validation des documents institutionnels (Projet d'établissement ou de service, livret d'accueil, règlement de fonctionnement...),
- La représentation au sein des CVS,
- La participation aux manifestations organisées par les établissements et services,
- La visite des sites et la rencontre des directeurs/directrices, en fonction des besoins.

L'ensemble des établissements et services de l'ADIAPH  
sur le site internet

[www.adiaph.fr](http://www.adiaph.fr)

